

Histoire du temps de l'Avent

Le mot « Avent » vient du latin *adventus* (avènement). C'est un mot d'origine profane. En effet, *adventus* désignait, dans le culte païen, la venue de la divinité dans son temple, et s'appliquait aussi à l'avènement ou à l'entrée en fonction d'un personnage important. Chez les chrétiens des premiers siècles, ce même mot a été employé pour évoquer la venue du Christ parmi les hommes, à Noël, « *adventus Domini* », l'avènement du Seigneur ; puis il s'est étendu à toute la période de préparation à cet avènement.

Pour vous faire mieux comprendre la liturgie actuelle de l'Avent, je voudrais vous expliquer rapidement l'histoire de ce temps liturgique.

□ C'est en Gaule (*nom donné dans l'Antiquité à la région correspondant à la France, la Belgique et l'Italie du Nord*) et en Espagne, à la fin du IV^e siècle et au cours du V^e siècle, que l'on commence à trouver des mentions officielles de ce temps liturgique. D'une durée de trois semaines, il se caractérisait par des jours de jeûne, une prière plus soutenue et des assemblées plus fréquentes.

Dans l'Église des Gaules, Perpétue, évêque de Tours († 490) institua un jeûne obligatoire de trois jours par semaine, durant toute la période allant de la Saint-Martin (11 novembre) à la Nativité. Ce jeûne n'était pas aussi strict que pendant le Carême et se limitait à s'abstenir de certains aliments.

Cette pratique d'un temps de pénitence avant la fête de la Nativité se répandit de la Gaule aux pays germaniques.

Toutefois, le terme « Avent » n'était pas encore employé pour désigner cette période de préparation inspirée du Carême. On l'appelait *Quadragesima sancti Martini* (la quarantaine de jours de la saint-Martin).

□ À Rome, l'Avent n'apparut que dans la seconde moitié du VI^e siècle et il ne s'étendait que sur quatre dimanches. Contrairement à l'usage établi en Gaule, l'Avent romain ne comprenait aucun jeûne imposé. De portée essentiellement liturgique, cette période était considérée comme un temps d'attente joyeuse de la fête de la Nativité.

Lorsqu'au VIII^e siècle, l'Église franque adopta la liturgie romaine, l'Avent romain, de caractère joyeux, entra en compétition avec l'Avent gaulois, plus ancien et de caractère pénitentiel. Après une période de deux ou trois siècles d'indécision, une nouvelle forme de célébration de l'Avent fut adoptée, conciliant les deux traditions. Rome adopta l'aspect ascétique de l'Avent gaulois, et l'Église franque adopta la coutume romaine d'un Avent de quatre semaines seulement, au lieu de six.

La liturgie actuelle de l'Avent est marquée par ces deux aspects apparemment contradictoires de joie et de pénitence.

D'un côté, c'est dans un esprit de pénitence et de contrition qu'il faudrait se préparer à fêter dignement la Nativité du Seigneur. Ainsi, même si le jeûne a totalement disparu du temps de l'Avent, le caractère de pénitence se manifeste dans la liturgie par l'usage modéré de la musique, les ornements violets et par la suppression du *Gloire à Dieu*.

D'un autre côté, les textes liturgiques du temps de l'Avent présentent souvent le caractère joyeux de l'attente de la venue du Christ Jésus, en particulier ceux du troisième dimanche (dimanche de « Gaudete », « Réjouissez-vous ») : non seulement les lectures mais aussi les ornements dont la couleur violette devient rose.

P. Joseph Vu Thai Hoa